



Generali Vie, Société Anonyme au capital de 285 863 360 euros
 Entreprise régie par le code des Assurances 602 062 481 R.C.S. Paris

DISPOSER DE MON ÉPARGNE

ATTENTION, veuillez à respecter les minima prévus sur la Note d'Information du contrat concerné.

Número du contrat _____

Nom du contrat _____

SOUSCRIPTEUR / ASSURÉ(E)

(joindre la copie d'une pièce officielle d'identité en cours de validité)

M. Mme Mlle

Nom : _____

Prénom : _____

Né(e) le : _____

Téléphone : _____ e-mail : _____ profession : _____

Je change d'adresse :

Nouvelle adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Je demande une avance de _____ euros et déclare avoir pris connaissance du règlement général des avances dont je vous retourne ci-joint un exemplaire daté et signé.

Mode de règlement : Chèque Virement sur le compte du Souscripteur (joindre obligatoirement un RIB, un RIP ou un RICE)

J'effectue un rachat partiel (Je joins la copie datée et signée d'une pièce officielle d'identité),

d'un montant de : _____ € sur les supports suivants :

Support(s) sélectionné(s)	Code ISIN	Montant	
_____	_____	_____	€
_____	_____	_____	€
_____	_____	_____	€
_____	_____	_____	€
_____	_____	_____	€
_____	_____	_____	€
Total :			_____ €

Option fiscale sélectionnée : Prélèvement libératoire forfaitaire Déclaration des plus-values dans le revenu imposable

Mode de règlement : Par chèque Par virement (joindre obligatoirement un RIB, un RIP ou un RICE)

Je mets en place des Rachats partiels programmés (joindre obligatoirement un RIB, un RIP ou un RICE)

Cette option n'est pas compatible avec les Versements libres programmés, les Arbitrages programmés, la Dynamisation des plus-values et la Sécurisation des plus-values.

Périodicité et montant du rachat : Mensuelle : _____ € Trimestrielle : _____ €

Semestrielle : _____ € Annuelle : _____ €

Dans le cas où la Note d'Information prévoit des Rachats partiels programmés à partir de l'ensemble des supports du contrat, je sélectionne le(s) support(s) à désinvestir :

En priorité le Fonds en Euros, puis sur l'unité de compte la plus représentée et ainsi de suite.

Selon la répartition suivante :

Support(s) sélectionné(s)	Code ISIN	Montant	
_____	_____	_____	%
_____	_____	_____	%
_____	_____	_____	%
_____	_____	_____	%

Option fiscale sélectionnée : Prélèvement libératoire forfaitaire Déclaration des plus-values dans le revenu imposable

Je modifie mes rachats partiels programmés : Nouveau montant, nouvelle répartition et / ou nouvelle périodicité des rachats (je remplis le tableau ci-dessus)

Je suspends mes rachats partiels programmés.

J'effectue un rachat total (Je joins l'original de tout document contractuel : tous les feuillets des Conditions Particulières et la copie de ma pièce officielle d'identité en cours de validité)

Option fiscale sélectionnée : Prélèvement libératoire forfaitaire Déclaration des plus-values dans le revenu imposable

Mode de règlement : Par chèque Par virement (joindre obligatoirement un RIB, un RIP ou un RICE)

SIGNATURES

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, je dispose d'un droit d'accès et de rectification des données qui me concernent. Je peux exercer ce droit en m'adressant à Generali Patrimoine - 11 bd Haussmann - 75311 Paris Cedex 09 - tél. : 01 58 38 81 00. Ces informations sont destinées à l'Assureur et sont nécessaires au traitement de mon dossier. Ces informations sont susceptibles d'être transmises à des tiers pour les besoins de la gestion de mon contrat, notamment à mon Courtier. Par la signature de ce document, j'accepte expressément que les données me concernant leur soient ainsi transmises.

Fait à : _____, le : _____

Le Souscripteur / Assuré

Signature(s) précédée(s) de la mention manuscrite "lu et approuvé"

Le Co-Souscripteur / Co-Assuré

RÈGLEMENT GÉNÉRAL DES AVANCES

Dès lors que votre contrat a une durée révolue d'au moins 6 mois, vous pouvez solliciter, par écrit, une avance sur votre contrat. Il suffit que vous nous adressiez votre demande par écrit.

1. Modalités d'obtention d'une avance :

Le cumul des avances ne peut pas dépasser 60 % de la valeur atteinte au jour de la demande.

Avance minimum : 2 000 euros.

Le montant de la valeur atteinte du contrat diminuée de(s) avance(s) (principal et intérêts) ne pourra être inférieur à 2 000 euros le jour où l'avance sera consentie. En cas de demande de rachat partiel et pour que celui-ci soit accepté, le montant des avances cumulées suite à l'opération de rachat, ne peut excéder 60 % de la valeur atteinte.

L'avance consentie prendra effet le jour de la réception de la demande par l'Assureur.

2. Durée de l'avance :

L'avance vous est consentie pour une durée de 3 ans renouvelable annuellement par tacite reconduction. La durée totale de chaque avance ne peut excéder 10 ans. Au terme de ce délai, le montant total de l'avance (principal et intérêts) doit être intégralement remboursé. Tout versement, autre que les versements libres programmés, effectué sur un contrat sur lequel une avance est en cours sera affecté en priorité au remboursement total ou partiel de l'avance (principal et intérêts).

3. Taux d'intérêt de l'avance :

L'avance produit des intérêts calculés le jour de son remboursement selon un fractionnement quotidien.

Au titre des années précédant l'année du remboursement, les taux d'intérêt mensuels applicables sur le montant de l'avance (principal) seront les plus élevés entre le taux de rendement du fonds Euro des dites années, majoré de 1 point et le Taux Moyen des emprunts d'Etat à long terme (TME), majoré de 1 point.

Au titre de l'année du remboursement de l'avance, les taux mensuels applicables seront égaux au Taux Moyen des emprunts d'Etat à long terme (TME) majoré de 1 point.

4. Remboursement de l'avance :

L'avance (principal et intérêts) est remboursable à tout moment et au plus tard à son 10^{ème} anniversaire.

Le remboursement de l'avance prendra effet le jour de l'encaissement par l'Assureur.

En cas de non-remboursement de l'avance (principal et intérêts) dans le cadre d'un rachat total ou d'un décès, les sommes dues viendront en diminution de la prestation exigible au titre du rachat ou du décès.

Le contrat sera résilié si le montant de l'avance à rembourser devient égal ou supérieur à 100 % de la valeur de rachat du contrat.

Fait à : _____, le : _____

Signature(s) précédée(s) de la mention manuscrite "lu et approuvé"